

Commune de Nogent le Bernard



Procès-verbal de séance

Séance du 11 Mars 2023

L'an 2023 et le 11 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de Madame MERCURIN-LAUNAY Anita, 1ère Adjointe.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, LAUNAY Pierrette, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MERCURIN-LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, MM : BOBLET Arnaud, BOSSEAU Lucien, LEBOUCHER Nicolas, LECAPELAIN Victor, MAINARDI Bernard, MOULIN Ludovic, QUETEL Xavier, RAULT Martin.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

Date de la convocation : 06/03/2023

Date d'affichage : 06/03/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 11/03/2023

A été nommée secrétaire : Mme CHAMAILLARD Annick

SOMMAIRE

- 1-Election du Maire
- 2-Détermination du nombre d'adjoints - D-2023-03-01
- 3-Election des adjoints

1-Election du Maire [Visa Préfecture du 11/03/2023](#)

L'assemblée est présidée par Madame DANTAN Christiane, la plus âgée des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

– Mme MERCURIN-LAUNAY Anita : 14 voix

Mme MERCURIN-LAUNAY Anita, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et a été immédiatement installée.

2-Détermination du nombre d'adjoints - D-2023-03-01 [Visa Préfecture du 11/03/2023](#)

Sous la présidence de Madame MERCURIN-LAUNAY Anita, élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

3-Election des adjoints [Visa Préfecture du 11/03/2023](#)

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 1

- suffrages exprimés : 14

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. BOBLET Arnaud : 7 voix

- M. BOSSEAU Lucien : 7 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. BOBLET Arnaud : 7 voix
- M. BOSSEAU Lucien : 8 voix

M. BOSSEAU Lucien ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire et immédiatement installé.

- Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. LECAPELAIN Victor : 3 voix
- M. MOULIN Ludovic : 4 voix
- M. RAULT Martin : 1 voix
- Mme RENAULT Jessica : 7 voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un second tour.

Résultats du deuxième tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. LECAPELAIN Victor : 2 voix
- M. MOULIN Ludovic : 4 voix
- Mme RENAULT Jessica : 9 voix

Mme RENAULT Jessica ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième adjointe au maire et immédiatement installée.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Résultats du premier tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

A obtenu :

- M. LECAPELAIN Victor : 1 voix
- M. MAINARDI Bernard : 1 voix
- M. MOULIN Ludovic : 4 voix
- M. RAULT Martin : 8 voix

M. RAULT Martin ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire et immédiatement installé.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Séance levée à 15h30, prochaine séance le 21 Mars 2023

En mairie, le 11/03/2023
La Maire
Anita MERCURIN-LAUNAY

La secrétaire de séance
CHAMAILLARD Annick